Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VIII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER
Absent représenté (4) : S. LE ROI à C. de la TOUR, M. GUYADER à M. CAPITAINE, P. PLOUZENNEC à Y-M. GUEGUEN, D. CADO à K. DROUGLAZET
Absent non représenté (0) :
S. PETTON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**VIII. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - Décision modificative n°2-2026 du budget principal**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°202602-I-C du 12 février 2026 portant adoption du budget principal,
Vu la commission Ressources Humaines et Finances du 23 septembre 2026,
Considérant le développement de l'année 2026 implique de procéder à des ajustements de crédit pour tenir compte des éléments connus à date à la fois sur les dépenses réelles ainsi que sur les dépenses d'ordre.
Concernant les dépenses réelles, il convient dès à présent de constater l'impact des hausses des coûts des carburants et des combustibles fossiles. Cette forte hausse, due à la guerre déclenchée par les Etats-Unis contre l'Iran à la fin du mois de février dernier a des impacts significatifs sur les prévisions du chapitre 011.
Considérant que sur l'article budgétaire des combustibles (60621) le montant prévu au vote du budget était de 65 000€. Au 17 septembre, le consommé est d'ores et déjà de 61 397,71€. Au regard des consommations depuis le début de l'année, le besoin de crédit minimal est de **29 600€.**
Considérant en parallèle, des ajustements de crédits alloués aux services techniques ont été sollicités à hauteur de 5000€ à enveloppe constante. Toutefois, une dépense complémentaire doit être consentie : Le parachute d'urgence de l'ascenseur de la mairie, nécessaire à son fonctionnement, doit être remplacé. Le coût de la réparation est de 4068€ TTC.
Considérant que l'ensemble des ajustements sur le chapitre 011 est de 34 700€ correspondant aux ajustements exposés en recettes ci-après.
Considérant, côté recette, l'apport des DMTO positive (93 850€ au lieu de 75 000€ soit 18 850€) et des cessions d'immobilisation, à savoir les chemins d'exploitation (délibération de 2023) et la reprise d'une tondeuse autoportée permettent (avec 15 970€) de couvrir le besoin de crédit liés aux combustibles.
Considérant en parallèle, qu'il a été vu en commission une demande de crédit d'investissement pour le câblage du réseau électrique de la rue de Bannalec suite à des vols de câble au mois de mai dernier. Le besoin de crédit est de 17 250€. Les ajustements sur la section sont exposés ci-après.
La décision modificative est la suivante :

REEL-Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	compte	service	Intitulé article	Modification des crédits	Description

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VIII-DE

11	60621	10	Combustibles	30 000,00 €	Consommation au 17/09 : 60 438,23 sur 65 000 prévus au budget - Besoin calculé : **Chaufferie**: 1800€/mois en moyenne de mai à août et 5000€ sur la période novembre 2025 à février. Besoin d'environ 1800*2 + 5000*2: 13 600€. **Fioul**: 33 394€ ont été dépensés depuis janvier sur La Numéro 3, la MEM, Coat-Pin, la Mairie, le Stade et les ST. Le dernier remplissage date du mois de février/mars sauf la Numéro 3 (avril). Suivant l'arrivée de la période de froid, il faut compter 1 à deux remplissages de cuves. Montant estimé 16 000€
11	60631	3	Fournitures d'entretien	- 1 000,00 €	Correction sollicitée par les ST
11	60632	3	Fournitures de petit équipement	- 500,00 €	Correction sollicitée par les ST
11	60633	3	Fournitures de voirie	- 1 000,00 €	Correction sollicitée par les ST
11	615221	3	Entretien et réparations sur bâtiments publics	9 700,00 €	5000€ d'ajustement de crédit des services techniques (CF les enveloppes négatives au 60631,60632,60633,61551 et 61558) et 4100€ pour la réparation de sécurité de l'ascenseur Mairie.
11	61551	3	Entretien et réparation sur matériel roulant	- 1 500,00 €	Correction sollicitée par les ST
11	61558	3	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	- 1 000,00 €	Correction sollicitée par les ST
				34 700,00 €	

REEL-Recettes de fonctionnement					
Chapitre	compte		Intitulé article	Modification des crédits	Description
77	775		Produits des cessions d'immobilisation	15 900,00 €	Cession des chemins d'exploitation cédés en 2023 et reprise sur acquisition tondeuse

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VIII-DE

					autoportée aux ST (9000€).
73	73223		Fonds départemental des DMTO	18 800,00 €	93 850€ perçu pour 75 000€ prévu au BP
				34 700,00 €	

REEL-Dépenses d'investissement					
Chapitre	compte	Opération	Intitulé article	Modification des crédits	Description
204	204	2041582	Produits des cessions d'immobilisation	17 250,00 €	Montant de la participation àverser au SDEF dans le cadre des travaux de cablage suite vol rue de Bannalec
21	21351	1120	Installation générale et agencement des constructions	- 8 050,00 €	Reliquat de la ligne PAC Mairie utilisée pour la DM n°1 et la VC n°1
20	2051	1010	Frais d'étude	- 9 200,00 €	Baisse de l'enveloppe des frais d'étude de rues du bourg (60 439€ au budget)
				- €	

Considérant par ailleurs qu'à la demande du comptable public, il est demandé de régulariser, sur le budget du port un trop réalisé d'amortissement de 2 300€ datant de 2023, les écritures sont les suivantes :

ORDRE-Dépense Fonctionnement PORT				
Chapitre	compte	Intitulé article	Modification des crédits	Description
23		Virement à la section d'investissement	2 300,00 €	Régularisation sur-amortissement compte 2051 année 2023
ORDRE-Recettes Fonctionnement PORT				
Chapitre	compte	Intitulé article	Modification des crédits	Description
42	7811	Reprise sur amortissement antérieur	2 300,00 €	Régularisation sur-amortisseme

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VIII-DE

					nt compte 2051 année 2023

ORDRE-Dépense Investissement PORT					
Chapitre	compte		Intitulé article	Modification des crédits	Description
40	2805		Amortissement licences, logiciels et droits similaires	2 300,00 €	Régularisation sur-amortissement compte 2051 année 2023

ORDRE-Recettes Investissement PORT					
Chapitre	compte		Intitulé article	Modification des crédits	Description
21			Virement de la section de fonctionnement	2 300,00 €	Régularisation sur-amortissement compte 2051 année 2023

Après en avoir délibéré,

- **Adopte la proposition de modification du budget principal dans les conditions établies ci-dessus.**
- **Adopte la proposition de modification du budget annexe port comme exposée ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.